

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 avril 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-04-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2017-04-119

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 avril 2017 avec la modification suivante:

REPORTER :

L'item 15.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-120

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-04-121

DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE DE THÉRAPIE TOXI-CO-GÎTES.

Attendu que le centre de thérapie Toxi-co-Gîtes présentera sa 6^e édition d'une compétition d'hommes forts homologués au Canada afin d'amasser des fonds afin d'améliorer les services et aider le plus grand nombre de personnes à vaincre leur dépendance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour une contribution sous forme de commandite;

Attendu que le centre offre 2 billets, aux conseillers qui le désirent, pour participer à la journée-bénéfice, qui aura lieu le 22 juillet 2017 au 383, Mgr Desmarais à Upton;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 120 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-310, au centre de thérapie Toxi-co-Gîte pour l'achat de 12 billets en pré-vente (2 pour 20 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-122

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 7 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-123

CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-04-124

NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que soient nommés pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 4 au 10 juin 2017, les personnes suivantes : mesdames Vicky Lessard et Nathalie Ouellet, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau, Patrice Dumont et Raymond Bisailon;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-125

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 11 juin 2017 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 11 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-126

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 314-2017 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 314-2017 ayant pour titre « Règlement numéro 314-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 319, les usages commerciaux de bureaux, de services, de vente au détail et d'imprimerie, tout en les assujettissant à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 avril 2017 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 314-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 314-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin que soient autorisés, dans la zone à dominance institutionnelle numéro 319, les usages commerciaux de bureaux, de services, de vente au détail et d'imprimerie, tout en les assujettissant à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Rs.2017-04-127

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CARDIN, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.

Attendu que la Ville a demandé, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour services professionnels d'ingénierie pour le projet cité en rubrique;

Attendu l'étude des soumissions reçues;

Attendu que la proposition de services professionnels de la firme « Avizo experts-conseils» s'est classée au premier rang selon les critères établis par la loi 106 pour le projet cité en rubrique;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate la firme « Avizo experts-conseils» pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue Cardin, ainsi que la surveillance des travaux, selon l'offre de service datée du 27 mars 2017;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme « Avizo experts-conseils» à soumettre, pour ce projet, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, le cas échéant;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 55 180 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à « Avizo experts-conseils»;

De financer cette dépense à même le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), volet 1*;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-128

ADOPTION DU RÈGLEMENT 313-2017.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yvon Robert lors de la séance du 20 mars 2017, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 313-2017 « Règlement concernant l'administration de la bibliothèque municipale et abrogeant le règlement no. 187-2010 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-129

ADOPTION DU RÈGLEMENT 310-2017.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 20 mars 2017, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 310-2017 : « Règlement numéro 310-2017 décrétant un emprunt de 3 690 939 \$ et une dépense de 5 719 954 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, usées et pluviales et des travaux de voirie sur la rue Cardin, entre la 3e Avenue et la rue Roy, sur la rue Cushing, entre la rue Daigneault et la rue d'Acton, sur la rue Bouvier, entre la rue de Roxton et la rue Notre-Dame et sur la rue Fortier, entre la rue d'Acton et la rue Brousseau ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-130

ADOPTION DU RÈGLEMENT 312-2017.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 mars 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 312-2017 « Règlement numéro 312-2017 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-131

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 315-2017 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 315-2017 ayant pour titre « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de contrôler la qualité de certains projets et les caractéristiques physiques de leur implantation »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 avril 2017 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Le conseiller Patrice Dumont vote contre la présente résolution.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 315-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 315-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Rs.2017-04-132 **RÉSOLUTION POUR ABROGER LA RÉSOLUTION 2017-03-092.**

Attendu que la Ville a adopté le 6 mars 2017 la résolution portant le numéro 2017-03-092 et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'abroger la résolution portant le numéro 2017-03-092.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-133 **RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2016-08-288.**

Attendu que la Ville a adopté le 01 août 2016 la résolution portant le numéro 2016-08-288 et qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De modifier la résolution portant le numéro 2016-08-288 paragraphe 6, pour y lire : ***De financer cette dépense à même les surplus libres. De renflouer les surplus libres du montant recouvré des assurances.***

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-134

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016.

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, tel que déposé, avec une somme à payer à l'Office Municipal d'Habitation de 97.12 \$. De financer cette dépense à même le poste 02-520-00-963.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-135

DEMANDE DU CLUB DE HOCKEY SENIOR ACTON VALE – ÉQUIPE TRACKVALE D'ACTON VALE.

Attendu que le club de hockey Senior d'Acton Vale dépose des demandes à la Ville d'Acton Vale, telles que :

Chambre attitrée à temps plein ou un local pour entreposage.
Comme demandé dans leur première demande, le Club aimerait avoir un endroit où il pourrait laisser leurs objets qu'il utilise lors des parties et ainsi en réduire les déplacements répétés. Il serait même prêt à verser un montant à la Ville pour la location d'une chambre à temps plein ou un local (exemple ancien Pro-Shop);

Possibilité pour aménager et repeindre la chambre Numéro 1.
Lors de cette saison, à chacune des parties à domicile, le Club a occupé la chambre numéro 1 et croit que l'an prochain sera encore la même chose. Le Club aimerait, pour ajouter un plus à son désir d'être en sol Valois à long terme, avoir la possibilité de faire des ajouts dans la chambre numéro 1, telle que l'ajout de cassier individuel pour chaque joueur sans toucher au banc actuel, repeindre aux couleurs du Trackvale et faire l'installation de collant à leur effigie sur plancher, le mur et la porte d'entrée par l'extérieur;

Mise en place d'un écran fixé au mur au coin du Pro-Shop.

Le Club a remarqué au fil des semaines ainsi que durant les tournois du hockey mineur, un support pour écran est installé non loin de l'entrée de l'aréna. Le Club voudrait savoir s'il y aurait possibilité qu'il puisse fixer à temps plein, un téléviseur à cet endroit afin de pouvoir diffuser sur ce dernier les parties à venir et les commanditaires des soirs de parties locales, qui pourrait rester en place pour les tournois du hockey mineur;

En conséquence le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville ne peut permettre de donner une chambre de joueurs à l'usage exclusif d'un groupe d'individus. La Ville accepte d'aménager un casier (style garde-robe) dans le garage sous le tableau indicateur, le tout aux frais de la Ville;

Que si une chambre devait être peinte aux couleurs du Trackvale, la Ville accepte que ce soit la chambre #2. Advenant la disparition du club, la chambre #2 devra être repeinte aux mêmes couleurs initiales aux frais de l'organisation. En ce sens, un dépôt de 1000 \$ sera exigé advenant la non-réalisation de ces travaux. À noter que malgré la possibilité que cette chambre soit aux couleurs du Trackvale, celle-ci ne sera pas à l'usage exclusif de l'organisation. Pour les logos, la Ville n'y voit pas de problème. Cependant, la Ville n'est pas tenue responsable, ni des dommages causés aux logos, ni à la peinture abimée. Compte tenu de l'achalandage dans les chambres, la Ville refuse l'installation de casier individuel;

La Ville accepte qu'un téléviseur soit installé près de l'entrée de l'aréna, mais aucun commanditaire ne pourra être affiché en dehors des joutes du Trackvale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Urbanisme.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-04-136

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-03-2017 au 29-03-2017	74 919.57 \$
• Paiements par AccèsD du 01-03-2017 au 31-03-2017	141 873.53 \$
• Salaires et REER pour le mois de mars 2017	157 996.35 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de mars 2017	238 734.23 \$
Grand Total	613 523.68 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-137

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Sammy Bélanger à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi et à la prise de références. Monsieur Bélanger a déjà complété sa formation de pompiers I depuis 2015. Sa date d'embauche sera effective le ou vers le 11 avril 2017. La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-138

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU 1^{ER} RANG EST.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 3 mars 2017 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant au contrat pour la réfection du 1^{er} Rang Est;

Attendu que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 418 736.90 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la réfection du 1^{er} Rang Est, le tout selon l'appel d'offres daté du 3 mars 2017;

De financer cette dépense à même les sommes prévues au règlement d'emprunt 306-2017 à être approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

D'adjuger le contrat (option B) au plus bas soumissionnaire conforme soit: ***Eurovia Québec Construction Inc.*** au coût de 418 736.90 \$, plus les taxes et ce, ***conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 306-2017 par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et conditionnel au protocole d'entente à intervenir avec le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec.***

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-139

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2017.

Attendu que la Ville a procédé, le 15 mars 2017 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2017;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 230 445.62 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2017;

De financer ces dépenses comme suit :

- 45 466.48 \$ financé par les surplus libres;
- 39 620.40 \$ financé par les fonds de carrières et sablières;
- 88 938.74 \$ financé par le fonds général;
- 56 420.00 \$ financé par les fonds de roulement;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Smith Asphalte Inc.** au coût de 230 445.62 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2017-04-140

VOTE DE FÉLICITATIONS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de féliciter le comité organisateur et les bénévoles pour leur 40^e gala sur glace qui a eu lieu le 1^{er} avril dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-04-141

VOTE DE FÉLICITATIONS AU CLUB DE HOCKEY SENIOR TRACKVALE.

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu de féliciter le Club de hockey Senoir Trackvale pour avoir remporté la Coupe Lamosa le 1^{er} avril dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 13.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quatorze minutes (20;14)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date